

Photo du candidat  
 Récente et très  
 ressemblante  
 En couleur  
 45 X 35 mm  
 Fond clair et uniforme  
 La photo doit couvrir le  
 texte mais pas les bords  
 du cadre.



↑ **Ne rien écrire au-dessus de cette ligne (sauf la signature)** ↑

**Photo du demandeur**

**Signature du demandeur** (si possible)

les jeunes enfants peuvent écrire leur (pré)nom

**Formulaire de demande de passeport provisoire - Remplir de façon lisible !:**

Les traitements de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre d'une demande de passeport sont autorisés et réglementés par la [loi belge du 10 février 2015](#) relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges. Ces traitements de données sont expliqués dans la « Déclaration vie privée » disponible sur le site internet [diplomatie.belgium.be](#) (Passeport belge).

<b>langue principale du passeport temporaire :</b> <input type="checkbox"/> NI <input type="checkbox"/> Fr <input type="checkbox"/> All		<b>Coordonnées du (des) parent(s), du tuteur ou du représentant légal</b> si la personne est mineure ou sous protection
<b>Durée de validité :</b> <input type="checkbox"/> ≤ 1 mois (10 €) <input type="checkbox"/> 1 an (50 €)		
<b>Données d'identité du demandeur :</b>		
<b>Nom</b>		
<b>Prénoms</b>		
<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<b>Lien avec le demandeur :</b> Parent, tuteur, .... :
<b>Numéro de Registre national</b> (ou date de naissance)		<b>Signature</b>
<b>Lieu de naissance</b> et pays de naissance		
<b>Nationalité</b> (doit être belge !):		Autre(s) nationalité(s) :
<b>Résidence:</b> rue, numéro, code postal, commune, pays		
<b>Adresse de séjour :</b> rue, numéro, code postal, commune		
<b>Coordonnées</b> e-mail :		
numéro de tél/gsm :		

**Motif de la demande de passeport provisoire :**

Motif(s).....  
 .....  
 .....

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité ou du passeport : remplir et signer le formulaire de déclaration. En cas de vol de la carte d'identité ou du passeport : joindre le PV de police.  
 Si le numéro de la carte d'identité ou du passeport perdu n'est pas communiqué, votre carte d'identité la plus récente ou vos passeports en cours de validité seront invalidés et donc signalés!

**Réservé au consulat de carrière ou honoraire :**

.....  
 .....  
 .....



## Déclaration de perte ou de vol d'une carte d'identité, d'une carte de séjour ou d'un passeport belge

Document à compléter en **MAJUSCULES** par le déclarant.

### Je soussigné :

1. Nom :  
(de jeune fille pour femmes mariées)

2. Prénom(s) :

3. Numéro de registre national (si connu) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4. Date de naissance :

5. Lieu de naissance (+ pays) :

6. Nationalité(s):

7. Commune / Poste consulaire où je suis inscrit(e) :

### déclare :

#### du / de la

- La perte  
 Le vol



PV police

- passeport ordinaire  
 passeport provisoire  
 Passeport diplomatique/de service  
 document de voyage (étranger, réfugié, apatride)  
 eID/Kids-ID (**Belge inscrit à l'étranger**)  
 carte d'identité spéciale (protocol)  
 eID/Kids-ID ou carte d'identité provisoire, **délivrée en Belgique et déclarée perdue/volée à l'étranger**

#### Appartenant à

- moi-même  
 à l'enfant .....

.....  
(né(e) le .....)  
et dont je suis le parent, tuteur ou représentant légal

Dont le numéro (si connu) est le .....

Je demande aux autorités belges de signaler ce document afin d'empêcher un abus dont je pourrais être la victime. **Je m'engage à ne plus l'utiliser** s'il venait à être retrouvé et à le faire détruire par mon administration.

Date :

Signature:

### Administration qui reçoit la déclaration:

- poste consulaire (de carrière ou honoraire) de Belgique à .....
- commune de .....
- autre (la défense, SPF Affaires étrangères) .....

Nom et fonction de l'agent : .....

Date :

Signature et cachet:

#### A l'administration (hors consulat honoraire) qui reçoit la déclaration :

1. Enregistrez la perte / le vol (avec PV en cas de vol) dans le programme approprié (BEPAS/BELPIC). Seulement si vous n'avez pas accès à ce programme, envoyez cette déclaration à DOCSTOP (e-mail helpdesk.belpic@rrn.fgov.be ou fax +32/(0)2 518.26.16), **avec** le PV de police en cas de vol.
2. Conservez cette déclaration (avec PV en cas de vol) et remettez-en une copie au déclarant.

Un **consulat honoraire** envoie (mail/fax) cette déclaration et l'éventuel procès verbal (vol) **uniquement** à son poste de carrière pour conservation et suite utile. Il rend ensuite les originaux au déclarant.

Les traitements de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre d'une demande de passeport sont autorisés et réglementés par la [loi belge du 10 février 2015](#) relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges. Ces traitements de données sont expliqués dans la « Déclaration vie privée » disponible sur le site internet [diplomatie.belgium.be](#) (Passeport belge).